

Le Maire préside, ouvre la séance du Conseil à **18 heures 30**, procède à l'appel des présents et déclare **le quorum atteint**. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Karine VALLUY est désignée **secrétaire de séance, à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la **séance du 24 septembre 2025** est adopté **à l'unanimité**.

L'assemblée délibérante examine et adopte l'ensemble des points de l'ordre du jour, à savoir :

FINANCES COMMUNALES

1- Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour participer au financement de dépenses de fonctionnement.

ADOpte À L'UNANIMITE

2- Autorisation du Maire à souscrire un emprunt pour le budget principal.

ADOpte À LA MAJORITE

(2 VOTES CONTRE : Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

3- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

ADOpte À L'UNANIMITE

4- Budget Principal 2025 : Décision Modificative N°1.

ADOpte À LA MAJORITE

(2 VOTES CONTRE : Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

INTERCOMMUNALITE

5- Clermont Auvergne Métropole : rapport d'activité 2024.

PREND ACTE

6- Clermont Auvergne Métropole : rapport 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

PREND ACTE

ENFANCE JEUNESSE

7- Marché de prestations de services pour la gestion de la structure Multi-Accueil le Verger des Diablotins : choix du prestataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

TRAVAUX

8- Travaux de réhabilitation du Pont de César : Attribution du marché de travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

URBANISME

9- Rachat d'un immeuble à l'Etablissement Public Foncier E.P.F. Auvergne – Parcelle AM357 « Maison Antonia ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

10- Mise en vente d'un bien immobilier communal (parcelle AM357) situé 6, rue des Vergers (Maison Antonia).

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire **lève la séance à 20 HEURES 18.**

*Compte-rendu d'affichage affiché le 13 novembre 2025
Délibérations visées par la préfecture le 13 novembre 2025.*